



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20250707-2025_07_01-DE



En e
Présents : 14
Votants : 15
Absents : -excusés : 1
Procurations :1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025_07_01

Objet : attribution de la citoyenneté d'honneur de la ville de Lussac à la rivière Isle

L'an deux mille VINGT CINQ, le 3 juillet à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. ROCHER Dominique, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle, Mme DELFOUR Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, M. BIBENS Sylvain, M. DELAIRE Claude, Mme FLEURY Aurore, Mme PARET Aurélie, Mme MASIN Claudie conseillers municipaux.

Absente

Absents excusés : M. VERBRUGGHE Manuel

Exclus :

Procurations : M. VERBRUGGHE Manuel à M. BIBENS Sylvain

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Maire expose :

La rivière Isle a façonné ce territoire depuis des siècles. Lieu de vie, de partage, de rencontres et de contemplation, elle unit les berges, les villes et cours d'eau de son bassin versant.

Elle est bien plus qu'une rivière, elle est un bien commun.

En attribuant la Citoyenneté d'Honneur à la rivière Isle, la Ville de Lussac réaffirme son attention et sa reconnaissance à cette rivière, élément central de son histoire et de son identité et lui permet d'exister au sein de nos institutions.

La Ville de Lussac exprime également par cette délibération son soutien aux initiatives visant à protéger cette rivière et à promouvoir son rôle crucial dans l'équilibre écologique et culturel de ce territoire.

Pour l'ensemble de ces raisons, afin de réaffirmer l'attachement et l'appartenance des habitants et habitantes de la ville de Lussac à leur rivière, je vous propose d'accorder la Citoyenneté d'Honneur à la rivière Isle.

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20250707-2025_07_01-DE



Présents : 14
Votants : 15
Absents : -excusés : 1
Procurations :1

CONSIDERANT l'importance de la rivière Isle et de son bassin versant sur notre territoire tant sur le plan environnemental que sociétal,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de protéger, préserver et valoriser ce précieux écosystème

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

ATTRIBUER la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Lussac à la rivière ISLE

AUTORISER Monsieur/Madame le Maire ou son délégataire à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège du syndicat ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

A Lussac, le 3 juillet 2025

Le Maire,

Didier GATINEL

